

BOURSE AUX JOUETS, MATERIELS DE PUERICULTURE ET VÊTEMENTS DE 0 – 18 ANS

Dimanche 01 Mars 2026 de 9H à 14H

Organisée par l'association de parents d'élèves de l'école primaire de Stutzheim-Offenheim

Salle du Périscolaire le Champs d'escale de Stutzheim-Offenheim (à côté de l'école le Petit Pont)

7, Chemin de la Souffel à Stutzheim-Offenheim

Entrée gratuite pour les visiteurs

Pensez à réserver votre emplacement dès à présent.



Attention places limitées

Réservation et règlement à retourner à :

APE Le Petit Pont 7 chemin de la Souffel 67370 STUTZHEIM OFFENHEIM

Contact : Par mail uniquement : ape.lepetitpont@gmail.com



Tarifs : la table (1.8 mètre X 0.8 mètre) avec espace pour un portant + 2 objets volumineux à déposer sous le chapiteau est à 16€. Pour les membres de l'association, le tarif est de 12 € (MAX 2/ PERS)

BULLETIN DE RESERVATION

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

Réserve : emplacement(s) (**max. : 2**) à 16 € l'unité soit X 16 € = €

Pour les membres de l'association : Réserve : emplacement(s) à 12 € l'unité soit X 12 € = €

Ci-joint un chèque d'un montant de : € à l'ordre de « APE Le Petit Pont ».

Règlement :

- La bourse aux jouets et aux vêtements de Stutzheim Offenheim du 01/03/2026 est exclusivement réservée **aux particuliers**.
- La bourse aux jouets et aux vêtements est ouverte à toute personne **majeure**, à condition de renvoyer le coupon de réservation dûment rempli et accompagné du paiement par chèque à l'ordre de « **APE Le petit Pont** ».
- Le prix est fixé à 12€ ou 16€ l'emplacement. Aucune réservation ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée du paiement.
- La mise en place des exposants est autorisée à **partir de 8H**. Départ autorisé à partir de 14H30.
- Les numéros des emplacements seront indiqués à l'entrée par les organisateurs après contrôle.
- Tout emplacement « **non occupé à 8H45** » sera redistribué par les organisateurs.
- Chaque exposant s'engage à rendre sa place **nettoyée** et à rapporter ses cartons vides dans la déchetterie la plus proche.
- Les stands de boissons et restauration, autres que ceux mis en place exclusivement par les organisateurs, sont interdits.
- En cas de non-respect du présent règlement, l'association « **APE Le petit Pont** » sera seule juge pour prendre toutes dispositions nécessaires.
- J'ai pris connaissance du règlement ci-dessus et atteste sur l'honneur :
 - De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce)
 - Que je ne suis pas un professionnel.

Fait à : le

Signature :